

Copie Authentique
10-11-2010

UNIVERS WELLNESS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 euros
Siège Social ZAC de l'Ancre Marine - Chemin du Puits de Brunet
13600 LA CIOTAT
RCS MARSEILLE 514 016 849

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, et le 20 novembre, à 14 heure, les associés de la société à Responsabilité Limitée UNIVERS WELLNESS au capital de 7 500 € divisé en 750 parts sociales, se sont réunis à LA CIOTAT en assemblée générale ordinaire, sur convocation régulièrement faite par la gérance.

Sont présents

Monsieur Paul ZININI, propriétaire de 375 parts sociales **375 parts**

Monsieur David CALLERI propriétaire de 375 parts sociales **375 parts**

L'assemblée est présidée par Madame Sandra ZININI, co-gérant.

Le président constate que les associés présents, possèdent la totalité des parts composant le capital social, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- les copies des lettres de convocation;
- le rapport de gestion de la gérance.
- le texte des résolutions

Le Président rappelle que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, il rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- rapport de la gérance;
- autorisation d'une cession de parts sociales,
- modification corrélative de l'article 7 des statuts
- Prime attribuée à la co-gérance
- pouvoirs en vue des formalités;

Lecture est donnée du rapport de la Gérance, et la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de cession de parts à intervenir entre Monsieur Paul ZININI et Monsieur David CALLERI, autorise la réalisation de ladite cession de parts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée ci-dessus les associés décident de modifier l'article 7 des statuts comme suit

" Article 7 – Capital Social "

Le capital social est fixé à 7 500 euros, divisé en 750 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 750, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs droits respectifs, savoir

- à **Monsieur Paul ZININI** à concurrence de 225 parts sociales portant les numéros 1 à 225 en rémunération de son apport en numéraire, ci .

225 parts

- **Monsieur David CALLERI**, à concurrence de 525 parts sociales portant les numéros 226 à 750 en rémunération de son apport en numéraire, ci .

525 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social 750 parts

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide d'attribuer une prime à Monsieur Fabien ESCALLE d'un montant de mille euros nette répartie sur les mois de novembre et décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

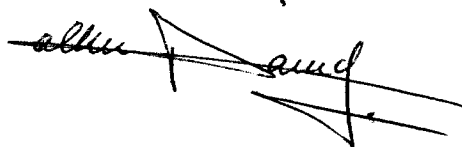
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations pour procéder aux formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

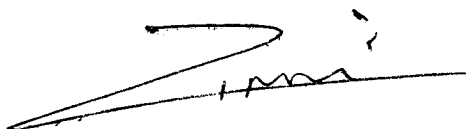
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

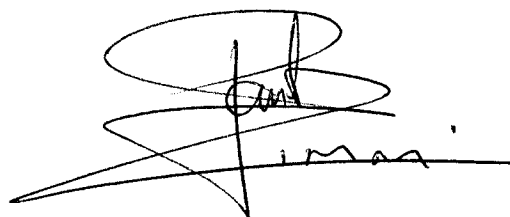
Monsieur David CALLERI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'David Calleri', with a long horizontal stroke extending to the right.

Madame Sandra ZININI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sandra Zinini', with a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Paul ZININI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul Zinini', with a long horizontal stroke extending to the right.